

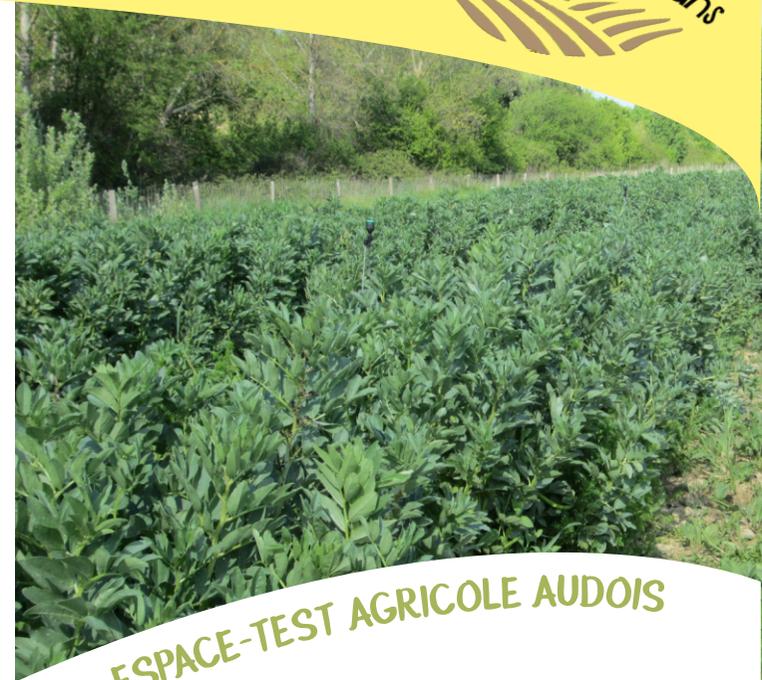
VOUS SOUHAITEZ NOUS (RE)JOINDRE ?



12 rue des Genêts
11300 LIMOUX
06 42 51 88 33

grainesdepaysans@gmail.com

Site internet : grainesdepaysans.org



ESPACE-TEST AGRICOLE AUDOIS

**JE SOUHAITE SOUTENIR L'ASSOCIATION...
J'ADHÈRE POUR L'ANNÉE 20... !**

Prénom, NOM :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

Si personne morale

Nom de la structure :

Représentée par :

dûment habilité en qualité de représentant légal.

Je déclare par la présente adhérer à l'association
Graines de Paysans pour l'année 20... et verse :

- 20 € (personne physique)
- 200 € (personne morale)

Je règle ma cotisation par :

- chèque à l'ordre de Graines de Paysans
- espèce

Date :

Signature :

EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL
DES ESPACES-TEST AGRICOLES



UNE ASSOCIATION
UN OUTIL INNOVANT

pour des installations agricoles
progressives et durables

GRAINES DE PAYSANS, QU'ES AQUÒ ?

Un espace-test agricole : un dispositif permettant à des porteurs de projet de tester la viabilité et vivabilité de leur projet agricole en situation réelle, sur une période définie avant une installation effective.

Réalisé de manière autonome et responsable, le test d'activité permet au porteur de projet d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.



QUELS OBJECTIFS POUR LES PORTEURS DE PROJET ?

- Mesurer la faisabilité technique et économique de leurs projets d'installation en agriculture biologique ou biodynamique en circuits courts dans l'Aude.
- Mûrir leur projet professionnel.
- Vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel.
- Vérifier leurs capacités à gérer et développer une ou des productions agricoles.
- Conforter des compétences et savoir-faire.

SONT MIS À DISPOSITION...



Un cadre légal d'exercice du test grâce à l'hébergement juridique et administratif de l'activité.



Des moyens de production, du foncier et du matériel adaptés à l'activité testée.



Un dispositif d'accompagnement adapté aux besoins du porteur de projet.



Un réseau dense de partenaires locaux.

QUEL STATUT ?

Le porteur de projet signe un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), contrat de 12 mois renouvelable deux fois. Tout en conservant ses droits et son statut social antérieur, ce contrat lui permet de bénéficier d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident du travail.

Le CAPE est compatible avec un travail salarié à temps partiel. Il n'y a pas création effective de votre entreprise agricole mais une mise en situation réelle dans une structure immatriculée qui héberge le projet sur un temps donné.



QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Tout au long de son test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement technique, humain, comptable, administratif et commercial. Cet accompagnement individuel et collectif est personnalisé en fonction des besoins du porteur de projet.

DES MOYENS DE PRODUCTION ADAPTÉS

À ce jour, Graines de Paysans met à disposition un lieu-test collectif, certifié en Agriculture Biologique. La conduite de l'activité en biodynamie est également possible.



À CARCASSONNE, UN LIEU-TEST EN ZONE PÉRIURBAINE

Maraîchage sous serre et de plein champs

Terrain de 3 hectares partagé

Tunnels partagés

Pompe et matériel d'irrigation
(aspersion, goutte-à-goutte)

Outils de travail du sol

Bâtiment